

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF375

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 76 NONIES A

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 76 *nonies* A introduit par le Sénat et visant à allonger le délai de carence à trois jours dans la fonction publique.